Image not found or type unknown

remise solde de tout compte.

Par **oli69000**, le **30/05/2012** à **03:55**

Bonsoir

Apres avoir respecté ma période de prévis, combien de temps l'employeur a t il pour me remettre mon solde de tout compte avec mon certificat de travail.

Je sais par expérience, il fait tarder la remise de ces pièces.

Merci de votre réponse

Cordialement

Par **P.M.**, le **30/05/2012** à **09:23**

Bonjour,
Normalement, le certificat de travail doit vous être remis immédiatement dès le dernier jour travaillé mais il est admis que le solde de tout compte avec l'attestation destinés à Pôle Emploi puissent être remis au jour habituel de la paie...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés